

Luxembourg, le 13 novembre 2000.



js/gw/vg

Objet: Projet de loi N° 4700 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2001

Madame, Monsieur,

Le sigle € faisant défaut dans la version imprimée des documents parlementaires 4700/5B, 4700/5C, 4700/5E et 4700/5F, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-après la version rectifiée des documents précités.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Greffier de la Chambre des Députés,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Dillenbourg'. The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the end.

Pierre Dillenbourg

N° 4700^{5C}

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2000-2001

PROJET DE LOI**concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat
pour l'exercice 2001**

* * *

**RAPPORT POUR AVIS DE LA COMMISSION DE L'EDUCATION NATIONALE,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DES SPORTS**

(24.10.2000)

La Commission se compose de: Mme Agny DURDU, Président; MM. Xavier BETTEL, Jean COLOMBERA, Mme Ferny NICKLAUS-FABER, MM. Robert GARCIA, Claude MEISCH, Jos SCHEUER, Mme Nelly STEIN, MM. Fred SUNNEN, Claude WISELER et Marc ZANUSSI, Membres.

*

Si le budget pour l'an 2000 prévoyait des crédits s'élevant à 517.001.082 euros, le projet de budget pour 2001 comprend des propositions portant sur 558.119.382 euros (une hausse de 7,95%).

La commission a entrepris une analyse des dépenses en rendant compte des priorités politiques que le Ministre souhaite accorder.

1. Informatique

Les crédits inscrits aux sections 10.00 (Dépenses générales), 10.1 (Centre de technologie de l'éducation) et 10.2 (SCRIPT) permettent

- la réalisation du fichier élèves. Il s'agit d'un fichier central des élèves permettant le traitement informatique des résultats scolaires des élèves;
- la réalisation d'un projet intitulé „MIRA“. Ce projet prévoit le développement d'un instrument pour utiliser le multimédia. Il s'agit de développer auprès des élèves les compétences nécessaires pour être en mesure de réaliser, de documenter et de présenter des travaux au moyen du multimédia. Les enseignants peuvent acquérir les compétences leur permettant de documenter et d'évaluer, à l'aide du multimédia, leur pratique pédagogique, la progression des projets et les travaux des élèves;
- la réalisation de l'interface SCOLARIA-WEB en collaboration avec le SIGI. Le système comprend un module de saisie de l'organisation scolaire des communes par formulaire en ligne et un module d'exploitation des données en vue de la planification scolaire. Un module pour la gestion des remplacements est prévu à moyen terme. Le système est accessible au collège des inspecteurs, au ministère et aux communes;
- de poursuivre l'équipement en moyens informatiques des lycées. Actuellement 11 élèves disposent d'un ordinateur. Il est prévu de mener, à moyen terme, ce ratio à un ordinateur pour 8 élèves;
- l'acquisition d'un équipement „Usine-école“ qui sera installé au Centre National de Formation Professionnelle Continue et dont profiteront tous les élèves des classes de technicien en informatique, en mécanique et en électrotechnique pour apprendre à piloter des processus de fabrication complexes assistés par ordinateur.

Alors que le budget pour l'an 2000 comportait une somme de 3.492.200 euros, le projet de budget pour 2001 prévoit un crédit de 4.803.390 euros, (soit une augmentation de 37,55%) pour les crédits dans l'intérêt de l'informatique.

Un premier crédit de 50.000 euros est prévu pour développer de nouvelles technologies de l'information (NTI) à l'enseignement primaire.

2. Subsidés en faveur des élèves du postprimaire

Il ne sera plus à l'avenir question d'élèves „nécessiteux“, mais de familles à revenu modeste. Le crédit afférent est inscrit à la section 10.3. (CPOS) et passe de 570.155 euros en 2000 à 1.100.000 euros (soit une hausse de 92,93%). Jusqu'à l'heure actuelle quelque 1.300 élèves ont pu profiter d'un tel subside. Après la modification des critères d'admissibilité, le cercle des bénéficiaires d'un subside passera à environ 2.470 élèves.

3. Sports scolaires

Un crédit spécial de 44.700 euros a été inscrit dans l'intérêt de la LASEL. La fédération internationale du sport scolaire a chargé la LASEL de l'organisation du „ISF Swim Cup“ qui aura lieu du 6 au 9 avril 2001.

4. Cantines scolaires

Vu l'augmentation du nombre d'élèves qui profitent de la restauration scolaire, le total de la section afférente (10.6.– Cantines scolaires) passe de 3.081.142 euros à 3.905.629 euros en 2001 (ce qui constitue une hausse de 27,76%).

5. Education différenciée

Le nombre d'enfants à besoins spéciaux intégrés dans l'enseignement préscolaire et primaire ne cesse d'augmenter. Les crédits passent de 1.611.308 euros en 2000 à 1.900.000 euros en 2001 (+ 17,92%).

Le Gouvernement souhaite réorganiser l'éducation différenciée. Le professeur Chapellier de l'université de Mons avait mené une étude en 1999/2000 comprenant 22 recommandations. Il a été chargé d'étudier à présent la faisabilité de ces recommandations qui par ailleurs peuvent dépasser le cadre de l'intégration et avoir des répercussions sur les relations avec l'enseignement primaire ou encore la formation des enseignants.

Des efforts particuliers ont été entrepris pour promouvoir les travaux du „Lëtzeburger Aktionskreess Psychomotorik“. Les crédits passent de 63.684 euros à 132.509 euros (une hausse de 108,07%).

6. Formation des adultes

Les crédits destinés au fonctionnement du Centre de Langues, installé depuis peu au Boulevard de la Foire, passent de 119.212 euros en 2000 à 130.864 euros en 2001 (+ 9,77%).

Des crédits inscrits dans cette section permettent la coopération transfrontalière dans le cadre de l'accord de Karlsruhe et la mise en œuvre de la didactique de la langue luxembourgeoise.

Le total de la section 10.8 passe de 3.893.169 euros à 4.756.990 euros (+ 22,19%).

7. Education préscolaire et enseignement primaire

Le nouveau crédit de 42.000 euros a été inscrit dans l'intérêt du projet pilote organisé en étroite collaboration avec l'association LOS („Lern- und Ortografie-Schwierigkeiten“) de Dudelange et un institut allemand, dans l'intérêt d'enfants dyslexiques. Actuellement, le projet prend en charge 80 enfants de 44 communes différentes, 20 enfants figurent encore sur les listes d'attente. Il est projeté d'instaurer un mode de financement où la contribution des communes, de l'Etat et des parents s'élèverait à respectivement un tiers.

Les crédits destinés à la participation aux frais des communes accueillant des élèves de nationalité étrangère passent de 30.987 euros à 37.185 euros (+ 20%).

La part de l'Etat aux frais du personnel auxiliaire de l'éducation précoce passe de 1.487.361 à 2.230.000 euros (soit une hausse de 49,93%). Le nombre des communes qui créent des groupes d'éducation précoce est passé de 20 à 41. Près de 2000 enfants étaient inscrits dans 73 groupes différents en début de l'année scolaire. Il est à envisager qu'en 2001, ce chiffre augmentera encore de façon substantielle.

8. Enseignement postprimaire

En vue de la mise en service du Lycée Aline-Mayrisch et des infrastructures communes du Gees-seknäppchen, des crédits de fonctionnement ont été inscrits au projet de budget, à raison de:

- frais d'exploitation du LAM: 110.000 euros et
- frais de fonctionnement des infrastructures communes: 2.602.900 euros.

Pour faire face aux défis engendrés par l'essor démographique, le Gouvernement compte intensifier le recrutement des enseignants et mettre en place 3 à 5 lycées supplémentaires. Les projections pour le recrutement de personnel enseignant se présentent comme suit:

<i>Année</i>	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005
Recrutement	160	165	170	175	175
Nombre des enseignants ayant atteint l'âge de 60 ans*	47	56	62	76	85
Renforcement de postes	113	109	108	99	90

* (Le nombre d'enseignants mis à la retraite est inférieur au nombre d'enseignants ayant atteint l'âge de 60 ans.)

9. Formation professionnelle

Le crédit pour la participation au coût de l'investissement dans la formation professionnelle continue sous forme d'aide directe aux entreprises connaît une augmentation spectaculaire, de 247.894 euros en 2000 à 5.000.000 euros en 2001.

Estimation du crédit:

La mise à profit maximale de la participation de l'Etat par toutes les entreprises luxembourgeoises conclut à un coût global annuel (aides directes et bonifications d'impôt) de l'ordre de 1,5 milliard de francs. Cette estimation a tablé sur l'hypothèse que toutes les entreprises consacraient à la formation professionnelle continue des investissements de l'ordre de 3% de la masse salariale totale, ce pourcentage correspondant à celui investi dans ce domaine par leurs concurrents directs des pays limitrophes.

10. Département Sports

Le budget destiné aux sports passe de 7.813.730 euros en 2000 à 8.364.783 euros en 2001 (+ 7,05%).

La réorganisation de la formation des cadres techniques et administratifs sous forme de modules permet dès 2001 de mieux tenir compte des besoins spécifiques des différentes disciplines sportives et de proposer des formations plus ciblées. Parallèlement, une intensification des cours de recyclage permet de garantir la formation continue nécessaire pour le personnel technique et administratif des fédérations sportives.

Ainsi, des efforts particuliers ont été consentis en matière de participation dans les indemnités des cadres administratifs des fédérations sportives agréées.

Deux crédits spéciaux d'un montant total de 329.368 euros figurent au projet de budget en vue de la préparation du départ du Tour de France en 2002 à Luxembourg.

Par ailleurs, la cohabitation des départements de l'éducation nationale et des sports facilite le démarrage des „classes sportives“ dès l'année scolaire 2001/02 pour les classes de 7e de l'enseignement secondaire classique et technique. Le projet combine des études scolaires avec un entraînement poussé dans le cadre d'un suivi médical et d'une assistance scolaire.

Le Gouvernement souhaite coordonner les activités concernant „l'école de la deuxième chance“ en les regroupant en une „pédagogie de la deuxième chance“. Les responsables gouvernementaux ont en

effet noté que les réseaux existants ont fourni de très bons résultats et arrivent à réintégrer de très nombreuses personnes dans la vie active.

Un autre volet concerne la pédagogie des adultes qui offre la possibilité d'obtenir une qualification et de trouver un emploi. Ce type d'apprentissage devrait aussi être compté parmi les mesures pédagogiques „de la deuxième chance“, même si aucun bâtiment scolaire distinct, regroupant toutes les activités relatives à la pédagogie de la deuxième chance n'existe.

*

Au vu des explications données par Mme le Ministre et au vu de la discussion menée en commission, les membres de la Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports décident de faire parvenir le présent avis à la Commission des Finances et du Budget avec la mention que la commission félicite le Gouvernement pour les efforts budgétaires accordés à l'éducation nationale. La commission parlementaire ne peut qu'appuyer le volet éducation nationale et des sports du budget.

Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Le Président,
Agy DURDU